



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/31  
6 décembre 2023

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-treizième réunion  
Montréal, 15-19 décembre 2023  
Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire <sup>1</sup>

**APERÇU DES QUESTIONS SOULEVEES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS**

**Introduction**

1. Le présent document est composé des sections suivantes :
  - I : Aperçu des projets et activités remis par les agences bilatérales et les agences d'exécution
  - II : Un aperçu des projets et des activités à la suite du processus d'examen des projets :
    - II.1 Projets remis et retirés par la suite
    - II.2 Projets recommandés pour une approbation globale
    - II.3 Projets recommandés pour un examen individuel
  - III : Questions soulevées pendant l'examen des projets :
    - III.1 Considérations relatives à l'examen des projets remis à la 93<sup>e</sup> réunion
    - III.2 Financement de l'élimination des HFC contenus dans les polyols prémélangés importés utilisés dans le secteur des mousses de polyuréthane
    - III.3 Calcul des incidences climatiques des activités des plans de mise en œuvre de Kigali pour les HFC
  - IV : Rapports sur la mise en œuvre des décisions et le suivi des discussions antérieures relatives à l'examen des projets :
    - IV.1 Demandes de renouvellement du renforcement institutionnel
    - IV.2 Financements suspendus dans l'attente de rapports de vérification ou du remplissement de certaines conditions.
    - IV.3 Résumé des prix des substances réglementées et des produits de remplacement

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

## I. Vue d'ensemble des projets et activités remis par les agences bilatérales et les agences d'exécution

2. Le tableau 1 présente un résumé des demandes remises par les agences bilatérales et les agences d'exécution lors de la 93<sup>e</sup> réunion.

**Tableau 1 : Demandes remises par les agences bilatérales et les agences d'exécution**

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financement	Montant demandé (\$US)	Montant en principe (\$US)
Phase II/III des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)	9	22	19 334 082	53 515 588
Tranches de PGEH approuvées	20	38	39 374 064	
Préparation des phases II/III des PGEH	3	5	258 000	
Phase I des plans de mise en œuvre de Kigali pour les HFC (KIP)	24	56	23 630 724	57 988 163
Projets d'investissement portant sur les HFC	1	3	2 826 074	
Préparation des plans de mise en œuvre de Kigali et/ou des projets d'investissement	14	22	2 165 760	
Renouvellement de projets de renforcement institutionnel (RI)	27	27	9 271 678	
Activités visant au maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6)	17*	21	1 902 590	1 991 400
Préparation d'un projet pilote sur l'efficacité énergétique	5 et un mondial	6	249 700	
Projet pilote sur l'efficacité énergétique	14	16	16 442 297	16 945 283
Préparation d'un inventaire national des banques de substances contrôlées par les déchets et élaboration d'un plan	33	37	3 222 500	
Assistance technique mondiale sur l'égalité des sexes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation.	1	2	2 501 810	
Programme d'aide à la conformité (budget 2024)		1	11 265 696	
Coûts unitaires de base (2024)		3	5 969 740	
<b>Total</b>		<b>259</b>	<b>138 414 715</b>	

\* Les activités de sept de ces pays ont été déposées dans le cadre d'une nouvelle phase (Mozambique) ou d'une nouvelle tranche (État plurinational de Bolivie, Équateur, Gambie, Guatemala, Mongolie et Sierra Leone) de leur PGEH à cette réunion.

Note : Le montant des financements comprend les coûts d'appui d'agence.

## II. Aperçu des projets et activités à la suite du processus d'examen

3. À la suite du processus d'examen des projets, 20 demandes de financement pour des projets et des activités d'un montant total de 24 570 65 dollars US, y compris les coûts d'appui d'agence, ont été retirées, 141 demandes d'un montant total de 25 238 684 dollars US, y compris les coûts d'appui d'agence, sont recommandées pour une approbation globale, et 98 demandes d'un montant total de 75 328 695 \$US, y compris les coûts d'appui d'agence, sont transmises pour un examen individuel. Le total des financements demandés au titre de projets et activités recommandés à la fois pour approbation globale et pour examen individuel s'élève à 100 567 379 \$US, y compris les coûts d'appui d'agence.

## II.1 Projets présentés et retirés par la suite

### Projets présentés et retirés par la suite

4. Le Tableau 2 présente un résumé des demandes remises par les agences bilatérales et les agences d'exécution à la 93e réunion qui ont été retirées par la suite.

**Tableau 2 : Projets déposés et retirés par la suite**

Projets et activités	Nombre de pays	Nombre de demandes de financement	Montants demandés (\$US)
Phase II des PGEH (paragraphe 5 et 6)	3	8	11 718 385
Tranches des PGEH approuvés (paragraphe 7 et 8)	2	5	8 601 730
Phase I des plans de mise en œuvre de Kigali (paragraphe 9)	1	2	126 820
Projet pilote sur l'efficacité énergétique	3	3	1 622 120
Assistance technique globale sur l'égalité des sexes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation	1	2	2 501 810
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>24 570 865</b>

Note : Le montant des financements comprend les coûts d'appui d'agence.

#### *Phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (Algérie, Gabon, Arabie Saoudite)*

5. L'ONUDI, au nom du gouvernement de l'Algérie, a remis une demande pour la phase II du PGEH et l'a ensuite retirée, car la demande ne comportait pas de données sur la consommation du secteur des HCFC et le gouvernement n'a pas pu fournir de lettre d'approbation dans les délais prescrits. L'ONUDI a confirmé que le gouvernement souhaitait reporter la demande de phase II du PGEH à la 94e réunion.

6. Le PNUE, au nom du Gouvernement du Gabon, a remis une demande pour la Phase II du PGEH. Au cours du processus d'examen du projet, le PNUE a retiré la demande à la demande du gouvernement du Gabon jusqu'à nouvel ordre en raison de la situation politique qui prévaut dans le pays.

7. L'ONUDI, au nom du Gouvernement de l'Arabie saoudite, a présenté une demande pour la phase II du PGEH et l'a ensuite retirée, conformément à la décision 86/16 f) iii), étant donné que le rapport d'achèvement du projet et l'achèvement financier de la phase I du PGEH étaient en attente. Le PNUE et l'ONUDI ont confirmé que la phase I serait achevée sur le plan financier, que les soldes restants seraient restitués à la 93e réunion et que le rapport d'achèvement de projet pour la phase I serait finalisé afin que la phase II du PGEH puisse être remise à la 94e réunion.

#### *Tranches des plans de gestion de l'élimination des HCFC approuvés (Chine, République islamique d'Iran)*

8. L'ONUDI, au nom du gouvernement de la Chine, a remis une demande pour la quatrième tranche de la phase II du PGEH pour le plan sectoriel de fabrication de climatiseurs individuels et de chauffe-eau à pompe à chaleur, puis l'a retirée au motif que le taux de décaissement global de la troisième tranche de la phase II était inférieur au seuil de 20 %.

9. Le PNUD, au nom du gouvernement de la République islamique d'Iran, a remis une demande pour la cinquième tranche de la phase II du PGEH. Au cours du processus d'examen du projet, le faible taux de mise en œuvre des activités approuvées dans le cadre des tranches précédentes et le faible niveau de décaissement qui en découle ont été notés. En outre, comme l'ONUDI avait besoin de plus de temps pour élaborer une proposition révisée visant à aider les entreprises de mousses PU restantes en fonction de leur éligibilité et de leur consommation et pour fournir un rapport détaillé conformément à la décision 84/74 c) i), le PNUD a accepté de retirer la demande et de la soumettre à nouveau à la future réunion une fois que toutes les conditions nécessaires à l'examen du projet auront été remplies.

*Phase I du plan de mise en œuvre de Kigali pour les HFC (Arménie)*

10. L'ONUDI, au nom du gouvernement arménien, a remis une proposition pour le plan de mise en œuvre de Kigali, y compris un projet pilote sur l'efficacité énergétique conformément à la décision 91/65. À l'occasion de l'examen du projet, l'ONUDI a informé le Secrétariat qu'après consultation de l'unité nationale d'ozone (UNO), ce projet a été retiré pour être soumis à nouveau lors de la 94<sup>e</sup> réunion.

**II.2 Projets recommandés pour approbation globale**

11. Le tableau 3 présente un résumé des demandes pour lesquelles une approbation globale est recommandée. La liste complète des projets recommandés pour une approbation globale, des détails supplémentaires sur ces demandes et la recommandation du Secrétariat pour examen par le Comité exécutif sont examinés au point 9 c) de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/33.

**Tableau 3 : Projets recommandés pour approbation globale**

Projets et activités	Nb. de pays	Nb. de demandes de financement	Montants recommandés (\$US)
Tranches de PGEH approuvées	18	28	8 607 425
Préparation des phases II/III des PGEH	3	5	258 000
Préparation de plans de mise en œuvre de Kigali et/ou d'activités liées à l'investissement	12	20	1 898 260
Renouvellement des projets de RI	27	27	9 271 678
Activités visant au maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6)	16*	20	1 848 821
Préparation d'un projet pilote sur l'efficacité énergétique	4	4	132 000
Préparation d'un inventaire national des banques de substances contrôlées par les déchets et élaboration d'un plan	33	37	3 222 500
<b>Total</b>		<b>141</b>	<b>25 238 684</b>

\* Les activités de six de ces pays (État plurinational de Bolivie, Équateur, Gambie, Guatemala, Mongolie et Sierra Leone) ont été remises dans le cadre des tranches de leur PGEH à cette réunion.

Note : Le montant des financements inclut les coûts d'appui d'agence.

**II.3 Projets recommandés pour un examen individuel**

12. Le tableau 4 présente un résumé des demandes ayant fait l'objet d'un examen individuel. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/34, examiné au titre du point 9 d) de l'ordre du jour, énumère les projets et activités remis pour examen individuel lors de la 93<sup>e</sup> réunion, à l'exception du budget du Programme d'aide à la conformité pour 2024, examiné au titre du point 9 e) de l'ordre du jour, et des coûts unitaires de base pour 2024 du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale, examinés au titre du point 9 f) de l'ordre du jour.

**Tableau 4 : Projets recommandés pour un examen individuel**

Projets et activités	Nb. de pays	Nb. de demandes de financement	Montants recommandés (\$US)	Montants recommandés en principe (\$US)
Phases II/III des PGEH	6	14	7,300,366	17,907,720
Tranches de PGEH approuvées	1	5	21 479 467	
Phase I des plans de mise en œuvre de Kigali	23	54	20 372 787	51 905 576
Projets d'investissement portant sur les HFC	1	3	1 250 593	

Projets et activités	Nb. de pays	Nb. de demandes de financement	Montants recommandés (\$US)	Montants recommandés en principe (\$US)
Préparation de plans en œuvre de Kigali et/ou d'activités liées à l'investissement	2	2	267 500	
Activités visant au maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6)	1*	1	135 265	
Préparation d'un projet pilote sur l'efficacité énergétique	1 et un mondial	2	117 700	
Projet pilote sur l'efficacité énergétique	11	13	7 169 581	
Programme d'aide à la conformité (budget 2024)		1	11 265 696	
Coûts unitaires de base (2024)		3	5 969 740	
<b>Total</b>		<b>98</b>	<b>75 328 695</b>	

\* Les activités de ce pays (Mozambique) ont été remises dans le cadre d'une nouvelle phase de son PGEH à cette réunion.

Note : Le montant des financements inclut les coûts d'appui d'agence.

### III. Questions soulevées pendant l'examen des projets

#### III.1 Considérations relatives à l'examen des projets déposés à la 93<sup>e</sup> réunion

13. Le Secrétariat a reçu un grand nombre de propositions au cours de la préparation de la 93<sup>e</sup> réunion, notamment des demandes de tranches pour 20 pays (dont deux ont été retirées par la suite) et de nouvelles phases de PGEH pour neuf pays (dont trois ont été retirées par la suite), de nouveaux plans KIP pour 24 pays (dont un a été retiré par la suite), 13 projets pilotes sur l'efficacité énergétique remis conformément à la décision 91/65 et 10 propositions autonomes pour des activités supplémentaires visant à améliorer l'efficacité énergétique conformément à la décision 89/6.

14. Le Secrétariat a examiné ces projets à la suite des décisions relatives aux catégories de projets spécifiques énumérées ci-dessus. Au cours de l'examen des projets, certaines questions communes ont été identifiées ; elles sont présentées ci-dessous pour l'information du Comité.

#### *Ajustements des données sur la consommation de HFC*

15. Au cours de l'examen des projets, il a été observé que si tous les pays visés à l'Article 5 qui avaient officiellement déposé des données au titre de l'Article 7 ainsi que des données de PP au titre des années de référence pour les HFC, certains pays ont dû procéder à des ajustements de ces données en raison de révisions, faites à la lumière de données détaillées sur la consommation de HFC ayant été collectées au cours de la préparation du projet. Ce rapprochement nécessaire et les nouvelles soumissions des données du PC et des rapports sur les données de l'Article 7, dont certaines à la phase tardive de l'examen du projet, ont donné lieu à de longs rapports entre le Secrétariat et les agences d'exécution. Le Secrétariat abordera cette question avec les agences bilatérales et les agences d'exécution lors de la prochaine réunion de coordination inter-agences afin de trouver des moyens d'assurer la cohérence des ensembles de données utilisés pour les rapports sur la consommation de HFC avant que les projets ne soient remis au Secrétariat pour examen<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> La décision 34/18 a) impose au Secrétariat et aux agences d'exécution de ne pas soumettre de propositions de projet présentant des incohérences entre les données du projet et les dernières données de consommation sectorielle communiquées ; et la décision 41/16 demande aux agences d'exécution de s'assurer qu'elles ont vérifié auprès de l'Unité nationale ozone la cohérence des données de l'Article 7, des données de mise en œuvre du programme de pays et des données d'élimination du projet, avant de remettre les projets au Secrétariat pour examen..

*Fluctuations de la consommation de HFC au cours des années de référence*

16. Le Secrétariat a également pris note des fluctuations de la consommation de HFC rapportée au cours des années de référence pour certains pays. Certains pays ont fait état d'une consommation qui a diminué en 2020 et/ou 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, puis ont rapporté une consommation de HFC élevée à très élevée en 2022, tandis que d'autres pays n'ont pas présenté de grandes variations de la consommation au cours de ces années. Il a en outre été pris note que les fluctuations de la consommation variaient également en fonction des substances. Les tendances de la consommation de HFC ont fait l'objet de discussions approfondies avec les agences bilatérales et les agences d'exécution responsables des demandes de plan de mise en œuvre de Kigali, comme indiqué dans les documents de projet présentés au Comité exécutif.

17. Le Secrétariat a reconnu que de nombreux pays éprouvent des difficultés à caractériser leur consommation de HFC au cours des années de référence, en particulier pour 2022, compte tenu des distorsions économiques causées par la pandémie de COVID-19, et il a tenu compte de ces éléments lors de l'examen des plans en œuvre. Le Secrétariat a en outre pris note qu'il est important de continuer à suivre le comportement de la consommation au cours des prochaines années afin de déterminer si les grandes fluctuations des importations signalées dans certains cas sont représentatives des besoins de consommation réguliers du marché local ou s'il s'agissait d'un événement isolé, en espérant que d'ici à ce que la prochaine demande de tranche soit remise en 2025 ou 2026, la disponibilité des données sur les tendances de la consommation de HFC à plus long terme apportera plus de clarté sur la question.

*Calcul des coûts dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

18. Lors de l'examen des plans de mise en œuvre de Kigali, le volume de financement des activités dans le secteur de l'entretien des réfrigérations a été calculé sur la base de la décision 92/37. Pour les pays qui ne sont pas des pays à faible consommation en volume, afin d'assurer l'équité entre les pays pour déterminer le coût pour le secteur de l'entretien et la réduction associée des HFC pour la phase I, le Secrétariat a utilisé la méthodologie proposée pour convertir les \$US/kg en \$US/tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> dans le secteur de l'entretien décrit dans l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/46, comme expliqué en détail dans les documents de projet remis pour examen au Comité exécutif.

19. L'utilisation de cette méthodologie a conclu à un volume de financement plus élevé que celui initialement proposé dans la phase I des plans de mise en œuvre de Kigali pour quatre pays. Dans d'autres cas, le volume de financement demandé représenterait une réduction des HFC en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> plus importante que celle remise initialement. Dans les cas où les pays ont été recommandés pour des volumes de financement plus élevés, le Secrétariat a examiné les activités supplémentaires proposées pour s'assurer qu'elles étaient nécessaires pour satisfaire aux fins de la conformité dans le secteur de l'entretien. Le Secrétariat examine cette méthode pour s'assurer que chaque pays recevra le financement nécessaire pour traiter 10 % (ou le pourcentage que le pays décide) de son niveau de référence en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> sur la base de 5,10 \$US/kg. Cette approche donne aux pays la souplesse nécessaire pour décider des mesures à prendre en fonction de leur situation nationale afin de parvenir à la conformité avec l'objectif de réduction de la Phase I de 10 % par rapport au niveau de référence d'ici à 2029.

*Projets d'investissement approuvés de manière indépendante précédemment au plan de mise en œuvre de Kigali*

20. La République dominicaine, l'Équateur, la Jordanie et le Mexique ont reçu des fonds pour des projets d'investissement autonomes dans le domaine des HFC avant les plans en œuvre de Kigali. Conformément aux décisions du Comité exécutif approuvant ces projets, les réductions de HFC associées à ces projets seront déduites du point de départ des réductions durables de la consommation de HFC établi pour ces pays en même temps que les réductions à réaliser au cours de la phase I des plans Kali, une fois que la méthodologie du point de départ aura été approuvée par le Comité exécutif, que le modèle des accords

KIP aura été approuvé et que les accords qui en résulteront pour ces pays auront été finalisés. Ces projets sont également examinés au titre de la phase I du plan de mise en œuvre de Kigali pour ces pays et seront pris en compte dans les approbations de leurs plans de mise en œuvre de Kigali.

### *Projets pilotes en matière d'efficacité énergétique*

21. Les projets présentés au titre de la décision 91/65 pour des activités pilotes visant à maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC variaient en termes d'activités et de fonds demandés et peuvent être classés principalement en projets d'investissement et de non-investissement. Le Secrétariat a examiné toutes les propositions au cas par cas en l'absence de lignes directrices, en tenant compte de l'expérience acquise lors de projets antérieurs de nature similaire approuvés par le Comité exécutif (c'est-à-dire les PGEH et les projets autonomes) et, pour les projets d'investissement, en s'appuyant sur les contributions d'experts techniques. Cela a permis de s'assurer que les recommandations en matière de coûts étaient fondées sur les pratiques antérieures et les avis d'experts. Sur la base de cette analyse, le Secrétariat a formulé des recommandations pour les projets suivants.

22. Le Secrétariat reconnaît que, malgré un certain degré d'incertitude concernant les coûts de certaines des activités proposées, les coûts convenus sont les meilleures estimations disponibles pour les activités identifiées dans ces projets. Le Secrétariat note en outre que lorsqu'ils seront approuvés par le Comité exécutif, au niveau proposé dans les documents de projet, ceux-ci ne constitueront pas un précédent, prenant note que les questions politiques liées à l'efficacité énergétique, y compris les coûts, sont toujours en discussion au point 10 b) de l'ordre du jour.

23. Sur la base du volume de fonds recommandé par le Secrétariat, soit 7 419 281 \$US, si ces projets sont approuvés par le Comité exécutif, 37 % de la fenêtre de financement prévue par la décision 91/65 auront été utilisés.

## **III.2 Financement de l'élimination des HFC contenus dans les polyols prémélangés importés utilisés dans le secteur des mousses de polyuréthane**

24. Plusieurs pays visés à l'Article 5 qui ont présenté des demandes de la phase I de leur plan de mise en œuvre à la 93<sup>e</sup> réunion ont fait état, dans les rapports de mise en œuvre de leur programme par pays (PP), de l'utilisation de HFC contenus dans des polyols prémélangés importés dans le secteur des mousses PU. Certains de ces pays, dont Cuba, l'Équateur, le Kirghizstan et le Pérou, ont inclus cette consommation dans leur stratégie globale pour la phase I du KIP, avec l'intention d'y remédier à une date ultérieure, que ce soit dans le cadre de la phase I ou dans des phases ultérieures de leur KIP. D'autres pays, comme le Chili, prévoient de l'éliminer par le biais de réglementations. Un pays (Panama) a identifié dans son plan de mise en œuvre des importations de HFC pour la fabrication de polyols prémélangés destinés à l'exportation ; toutefois, ces exportations ne sont pas reflétées dans les rapports de données de la PC du pays et l'utilisation de HFC pour les polyols prémélangés sera abordée dans une phase ultérieure du plan de Kigali.

25. À sa 61<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif avait accepté de financer l'élimination du HCFC 141b contenu dans les polyols prémélangés importés qui n'avaient pas été comptabilisés comme consommation au titre de l'Article 7 dans le cadre des PGEH<sup>3</sup>. Le Comité exécutif n'a pas encore décidé si, dans le cadre des plans de mise en œuvre, un financement sera accordé pour l'élimination des HFC contenus dans les polyols prémélangés importés qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport au titre de l'Article 7.

<sup>3</sup> Bien que l'utilisation du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés ait été signalée dans les données du PP, les pays ne l'ont généralement pas déclarée comme consommation au titre de l'Article 7 ; pour ces pays, l'utilisation des polyols prémélangés importés n'a pas été incluse dans leur niveau de référence de la consommation de HCFC et n'a pas eu d'incidence sur la conformité.

26. Une analyse préliminaire des rapports des PP pour les années 2020-2022 a indiqué que 16 pays du groupe 1 ont déclaré utiliser des HFC contenus dans des polyols prémélangés importés dans le secteur des mousses PU, à hauteur de 173 tm en 2020, 236 tm en 2021 et 1 077 tm en 2022 ; et que trois pays du groupe 1 ont déclaré exporter des HFC contenus dans des polyols prémélangés, à hauteur de 0,2 tm en 2021 et de 54 tm en 2022. Ces données sont provisoires, car tous les pays visés à l'Article 5 n'ont pas encore communiqué leur consommation de HFC ; plusieurs pays ont révisé ou devraient réviser leurs rapports une fois que les enquêtes sur la consommation de HFC menées en préparation de la phase I de leurs plans de RI auront été achevées ; et quelques pays doivent encore ratifier l'Amendement de Kigali et n'ont pas présenté de données sur les PP.

27. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Secrétariat de rédiger une note succincte sur la question en se fondant sur les pratiques antérieures concernant les HFC contenus dans les polyols prémélangés importés dans le secteur des mousses PU dans les pays visés à l'Article 5.

### **III.3 Calcul des incidences climatiques des activités des plans de mise en œuvre de Kigali pour les HFC**

28. À sa 73e réunion, le Comité exécutif a pris note que le Secrétariat calculerait l'impact sur le climat des projets d'investissement dans les secteurs de la fabrication des réfrigérants et des climatiseurs (R&C) dans le cadre des PGEH en appliquant le modèle de l'indicateur d'impact sur le climat du Fonds multilatéral (MCII) (décision 73/65 c)). Le Secrétariat n'ayant pas encore achevé le processus de mise à jour du modèle MCII pour permettre le calcul de l'impact sur le climat de la réduction progressive des HFC, l'impact sur le climat associé aux projets de reconversion dans le secteur de la fabrication des équipements de R&C présentés à la présente réunion a été estimé sous forme de réductions annuelles en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, sur la base de la différence entre le PRP des HFC éliminés et celui des réfrigérants de remplacement introduits progressivement. Le Secrétariat souhaite informer le Comité qu'il est en train de réviser le modèle MCII pour l'adapter aux HFC qui sont éliminés progressivement.

## **IV. Rapports sur la mise en œuvre des décisions et le suivi des discussions antérieures relatives à l'examen des projets**

### **IV.1 Demandes de renouvellement du renforcement institutionnel**

29. Le Secrétariat a examiné les rapports finaux et les demandes de prolongation du financement du RI pour 27 pays par rapport aux décisions pertinentes, notamment la décision 91/63 d) sur le niveau de financement des projets du RI, et la décision 91/63 c) sur l'obligation d'utiliser le format révisé pour les rapports finaux et les demandes de prolongation du financement du RI, ainsi que les indicateurs de performance correspondants. Toutes les demandes ont été recoupées avec les rapports précédents sur le renforcement institutionnel ; les rapports d'avancement sur la mise en œuvre des PP ; les données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal ; les derniers rapports sur la mise en œuvre des PGEH ; les rapports d'avancement des agences d'exécution présentés à la 92<sup>e</sup> réunion ; et les décisions pertinentes sur la conformité adoptées par les Parties au Protocole de Montréal. Tous les pays ont présenté leurs données sur la mise en œuvre du PP 2022 à la date de publication des documents pertinents du programme de travail, et tous les pays ont établi des rapports indiquant qu'ils avaient atteint ou partiellement atteint tous les objectifs applicables du RI. Le Secrétariat a observé qu'il y avait un bon niveau de cohérence dans l'application des indicateurs de performance entre les pays demandant un financement pour le RI. Le Secrétariat recommande que tous les projets de RI présentés à la 93<sup>e</sup> réunion fassent l'objet d'une approbation globale.

## IV.2 Financements suspendus dans l'attente de rapports de vérification ou du remplissage de certaines conditions

30. Lors de la 92<sup>e</sup> réunion, neuf pays ont reçu des fonds pour des tranches de leurs PGEH bien que leurs rapports de vérification n'aient pas encore été soumis. Par sa décision 92/24 a), le Comité exécutif a validé le débocage des fonds pour des projets à Cuba, en République dominicaine, au Guyana, en Indonésie, au Liban, au Malawi, au Panama, en Thaïlande et en Uruguay, comme suit :

- a) Pour Cuba, la République dominicaine, la Guyane, le Malawi, le Panama et l'Uruguay, les demandes de tranches PGEH ont été approuvées à condition que le Trésorier ne transfère les fonds approuvés aux agences d'exécution qu'après réception par le Secrétariat des rapports de vérification confirmant que les pays sont en conformité ; et que les agences d'exécution soumettent les rapports de vérification au plus tard 12 semaines avant la 93<sup>e</sup> réunion, tiennent compte des recommandations des rapports de vérification dans la mise en œuvre des tranches, et incluent les mesures prises à cette fin dans les demandes de tranches suivantes des pays ;
- b) Pour l'Indonésie, la dernière tranche de la phase II du PGEH a été approuvée à condition que le rapport de vérification en attente du pays soit présenté au plus tard 12 semaines avant la 93<sup>e</sup> réunion ;
- c) Pour le Liban, la dernière tranche de la phase II du PGEH a été approuvée, étant entendu qu'un rapport de vérification actualisé comprenant les données de consommation de 2022 serait présenté avant la fin du mois de juin 2023, que les recommandations formulées dans le rapport de vérification seraient prises en compte lors de la mise en œuvre de la tranche et que les mesures mises en œuvre à cette fin seraient incluses dans le rapport périodique de la phase II, à présenter avec la demande de la phase III du PGEH pour le Liban. Le Comité exécutif a en outre demandé la présentation, sur une base annuelle, de rapports d'avancement sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la dernière tranche jusqu'à l'achèvement du projet, de rapports de vérification jusqu'à l'approbation de la phase III, et du rapport d'achèvement du projet lors de la première réunion du Comité exécutif en 2026 ; et
- d) Pour la Thaïlande, la demande de tranche du PGEH a été approuvée étant entendu qu'un rapport de vérification actualisé comprenant les données de consommation du pays en 2022 serait présenté d'ici septembre 2023.

31. Tous les pays énumérés ci-dessus ont présenté les rapports de vérification requis dans les délais impartis, restant ainsi en conformité avec leurs engagements respectifs.

## IV.3 Résumé des prix des substances réglementées et des produits de remplacement

32. Conformément à la décision 79/4 c), le Secrétariat présente, à titre d'information, un résumé des prix des substances réglementées et des produits de remplacement à éliminer progressivement pour trois projets d'investissement autonomes dans les HFC en Inde, et 13 projets d'investissement inclus dans les plans de mise en œuvre de Kigali pour la Jordanie, la Malaisie, le Mexique et le Viêt Nam, tels qu'ils ont été présentés lors de la 93<sup>e</sup> réunion.

- A. **Inde : Conversion du R-407C et du R-410A au HFC-32 pour la fabrication de climatiseurs commerciaux légers monoblocs et gainables chez Voltas Limited ; démonstration/conversion du R-404A et du R-407C à la technologie des pompes à chaleur transcritiques au dioxyde de carbone pour la fabrication d'équipements de réfrigération pour l'industrie alimentaire et les entrepôts frigorifiques chez Mech Air Industries ; et conversion du HFC-134a au propane pour la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale chez Rockwell Industries Limited.**

33. Les demandes relatives à trois projets d'investissement dans les secteurs de la climatisation et réfrigération commerciale en Inde comportaient les calculs de prix suivants pour les surcoûts opérationnels : pour Voltas Ltd, les prix du R-407C et du R-410A étaient respectivement de 6,50 \$US/kg et de 9 \$US/kg, tandis que le prix de la solution de remplacement, le HFC-32, était de 6,50 \$US/kg ; pour Rockwell Industries Ltd, le prix du HFC 134a était de 5,50 \$US/kg et le prix de la solution de remplacement, le R-290, de 8 \$US/kg ; et pour Mech Air Industries, le prix du R-404A était de 5,50 \$US/kg et le prix de la solution de remplacement, le R-290, de 5,00 \$US/kg, le prix du HFC 134a était de 5,50 \$US/kg et le prix de l'alternative, le R-290, de 8,00 \$US/kg ; et pour Mech Air Industries, le prix du R-404A était de 7,50 \$US/kg et le prix de l'alternative, le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de 0,18 \$US/kg. Le prix du HFC-134a dans le rapport du PP était de 5,50 \$US/kg, ce qui correspond au prix utilisé pour calculer les surcoûts opérationnels dans la proposition. Les prix des autres substances n'ont pas été inclus dans le rapport du PP.

**B. Jordanie : Phase I du plan de mise en œuvre de Kigali pour les HFC - secteurs de la réfrigération domestique, de la réfrigération commerciale et de la climatisation résidentielle**

34. Les demandes de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération domestique, deux projets dans le secteur de la réfrigération commerciale et quatre dans le secteur des climatiseurs résidentiels en Jordanie comprenaient les calculs de prix suivants pour les COI : le prix du HFC-134a, du R-404A et du R-410A était de 9,00 \$US/kg, le prix de la solution de remplacement, le HFC-32, était de 6,00 \$US/kg ; les prix du R-600a et du R-290 n'étaient pas inclus dans le rapport sur les données de la PC. Les données utilisées pour le HFC-134a, le R-404A et le R-410A correspondaient à celles du rapport sur les données du PP. Les prix des autres substances ne figuraient pas dans le rapport sur les données du PP.

**C. Malaisie : Phase I du plan de mise en œuvre de Kigali pour les HFC - secteurs de la climatisation mobile et de la réfrigération commerciale**

35. Le projet concernant le secteur des climatiseurs mobiles inclus dans la phase I du plan en Kigali pour la Malaisie consistait en la reconversion partielle d'une entreprise du HFC-134a au HFO-1234yf. Le projet indiquait un prix de 6 \$US/kg pour le HFC-134a et de 80 \$US/kg pour le HFCO-1234yf. Le prix indiqué pour le HFC-134a dans le rapport du PP était de 5,50 \$US/kg, ce qui est inférieur au prix utilisé pour le calcul des RI et aurait représenté un niveau de RI plus élevé que celui estimé pour le projet. Le prix du HFO-1234yf ne figurait pas dans le rapport du PP. La Phase i comprenait également la reconversion du R-404A et du HFC-134a au R-290 et au R-600a dans deux entreprises de fabrication de réfrigération commerciale. Les surcoûts opérationnels n'ont pas été demandés pour ces projets.

**D. Mexique : Phase I du plan de mise en œuvre de Kigali pour les HFC - secteur de la mousse de polyuréthane**

36. Le plan de mise en œuvre du secteur des mousses PU au Mexique, présenté dans le cadre de la Phase I du KIP, prévoit la reconversion de plus de 150 entreprises aux HFO. La proposition de projet indique que les prix du HFC 365mfc et du HFC 245fa sont de 12,00 \$US 13,00/kg, et que le prix de l'alternative proposée, le HFO-1233zd(E), est de 19,50 \$US/kg. Les prix de ces substances n'ont pas été inclus dans le rapport du PP.

**E. Viêt Nam : Phase I du plan de mise en œuvre de Kigali pour les HFC - secteurs de la réfrigération industrielle et de la climatisation mobile**

37. La Phase I du plan de mise en œuvre de Kigali pour le Viêt Nam comprend un projet dans le secteur de la réfrigération industrielle pour permettre la fabrication d'échangeurs de chaleur utilisant des tuyaux en acier inoxydable et des ailettes en aluminium pour l'installation dans des systèmes de réfrigération à base d'ammoniac, et un projet pour convertir la fabrication de MAC de train du R-407C au R-454C. Aucun de ces projets n'a fait l'objet d'une demande de surcoûts opérationnels.